

Le Fil d'AI **Février 2008**

Amnesty International
Document public
NWS 21/001/2008
ÉFAI

Cambodge : les maisons des pauvres réduites en cendres

« Avant, nous cultivions un peu la terre [...] Je pouvais nourrir mes sept enfants. Maintenant nous n'avons plus rien. »

Vireak et ses sept enfants ont perdu leur logement le 20 avril 2007. Ce jour-là, la majeure partie du village de Mittapheap 4, rattaché à la ville côtière de Sihanoukville, au Cambodge, a été réduite en cendres par des membres des forces de l'ordre et des soldats qui ont expulsé de force plus de 100 familles. Plusieurs mois se sont depuis écoulés et Vireak vit toujours sous une bâche au bord de la route.

À travers le pays, d'innombrables personnes se retrouvent dans la même situation que Vireak à mesure que se multiplient les saisies de terrains, les privations de terres et les conflits fonciers. Comme des milliers d'autres victimes d'expulsions forcées au Cambodge, Vireak et ses voisins n'ont jamais été consultés et n'ont reçu aucun préavis officiel. Le conflit foncier à l'origine de leur expulsion n'avait pas encore été résolu au moment de la destruction du village. Les normes internationales en matière de droits humains disposent pourtant que les expulsions forcées doivent être une solution de dernier recours. Les autorités ont enfreint ce principe.

Les autorités cambodgiennes restent fidèles à leur ligne de conduite, qui consiste à se servir du système judiciaire pour museler et empêcher d'agir ceux qui défendent leur domicile et leurs terres. Dans tout le pays, et en particulier à Sihanoukville, un nombre croissant d'habitants et de défenseurs des droits humains sont emprisonnés. Ainsi, après avoir perdu leur logement, 13 des voisins de Vireak ont été arrêtés et inculpés d'infractions pénales. Neuf ont été déclarés coupables et condamnés à de courtes peines d'emprisonnement, malgré l'absence de preuves. Bien qu'ils aient purgé leur peine, ils n'ont pas été remis en liberté. Ils sont maintenus en détention de manière arbitraire en attendant le résultat de l'appel déposé par le ministère public.

La plupart des habitants de Mittapheap 4 étaient des paysans pratiquant une agriculture de subsistance, des vendeurs ambulants travaillant sur la plage et des petits pêcheurs. Ayant perdu ce qui leur permettait de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, ils risquent de s'enfoncer encore plus dans la misère. Sopheap, une veuve âgée, a déclaré à Amnesty International : *« Mon fils a été arrêté et battu alors qu'il tentait de récupérer quelques affaires à la maison. Avant, il pêchait et cultivait la terre. Sur qui puis-je compter désormais ? »*

Le gouvernement cambodgien a adopté, avec le soutien de ses bailleurs de fonds internationaux, des trains de mesures visant à améliorer l'existence de sa population pauvre.

Or, ce que l'on constate sur le terrain contredit nettement les intentions affichées : les agissements des autorités ont davantage encore plongé dans l'indigence Vireak, Sopheap et d'autres victimes d'expulsions forcées. Comme l'illustre le cas de Mittapheap 4, les représentants du gouvernement participent souvent à des opérations d'expropriation arbitraire de personnes marginalisées vivant dans la pauvreté au lieu de protéger la population contre les expulsions forcées.

Tant que cette situation perdurera, des milliers de Cambodgiens continueront de vivre sous la menace de telles opérations, à Sihanoukville et dans d'autres agglomérations urbaines, mais aussi, et de plus en plus, dans les zones rurales. Les Nations unies considèrent que l'expulsion forcée constitue une violation flagrante des droits humains. En annonçant la fin de toutes les expulsions forcées le gouvernement manifesterait clairement son intention de lutter contre les saisies de terrains, les privations de terres et les conflits fonciers, et respecterait son obligation de protéger le droit à un niveau de vie suffisant. Il poserait ainsi les premières pierres de son action visant à améliorer l'existence des Cambodgiens défavorisés.

Le nom des personnes citées a été modifié.

Légende photo :

Des villageois de Mittapheap 4 tentent de se protéger tandis que les forces de sécurité incendient leurs logements et pillent leurs biens. En un jour, plus de 100 familles se sont retrouvées à la rue. Les images de cette expulsion brutale ont été enregistrées à l'aide d'un téléphone portable, le 20 avril 2007.

© Housing Rights Task Force

Des enfants palestiniens toujours dans l'attente de la libération de leurs parents

Les six enfants de Sami et Nura Al Hashlamon attendent toujours le retour de ces derniers à la maison. Ils ne savent pas combien de temps s'écoulera encore avant la libération de leurs parents, actuellement maintenus en détention administrative en Israël. Des délégués d'Amnesty International ont rencontré ces enfants en décembre à Hébron, dans les territoires palestiniens occupés.

Sami Al Hashlamon a été arrêté au domicile familial par des soldats de l'armée israélienne en septembre 2005. Un an plus tard, durant la nuit, l'armée est revenue pour arrêter sa femme, Nura. Depuis, les enfants vivent avec leur grand-mère.

Sami et Nura Al Hashlamon font partie des quelque 850 Palestiniens actuellement maintenus en détention administrative par l'armée israélienne. Aucune charge n'a été retenue contre eux et les autorités israéliennes n'ont nullement l'intention de faire comparaître ces détenus devant un tribunal. L'armée israélienne soutient que les personnes placées en détention administrative représentent un « *danger pour la sécurité* », mais elle ne fournit aux détenus ou à leurs avocats aucune information à l'appui de cette affirmation et les prive de la possibilité de préparer une défense.

Une fois par mois, les enfants Al Hashlamon prennent un bus de la Croix-Rouge qui les emmène en Israël où ils vont rendre visite à leurs parents dans leurs prisons respectives. Trois d'entre eux vont voir leur père et les trois autres leur mère. La journée est longue, surtout pour

les plus petits. Le départ du bus a lieu tôt le matin et le retour se fait tard le soir, souvent après des heures d'attente aux postes de contrôle de l'armée israélienne qui encerclent Hébron.

Pendant les visites à la prison, qui durent une demi-heure, les enfants sont séparés de leurs parents par une épaisse vitre, et ils doivent utiliser un téléphone pour leur parler. Seule la plus jeune, Saraya, âgée de trois ans, a la possibilité de passer cinq minutes à chaque visite dans les bras de son père, de l'autre côté de la vitre. Il a été expliqué aux cinq autres enfants qu'ils ne pouvaient pas faire pareil parce qu'ils étaient trop âgés. En revanche, Nura Al Hashlamon n'est autorisée à serrer aucun de ses enfants dans ses bras, pas même Saraya.

Ces enfants vivent dans la pauvreté car ils n'ont pas le salaire de leur père pour subvenir à leur besoins. Les autorités ont encore prolongé la détention des parents et nul ne peut dire quand ils seront remis en liberté, ce qui prive la fratrie de stabilité. Tahrir refuse d'aller à l'école, affirmant qu'elle n'y retournera qu'après la libération de sa mère.

Les ordres de détention administrative sont prononcés par l'armée israélienne pour une période pouvant aller jusqu'à six mois. À l'issue de celle-ci ou un peu avant, l'ordre de détention est souvent renouvelé. Cette prolongation peut être répétée indéfiniment. Le 12 décembre 2007, quatre jours avant l'expiration de l'ordre précédent, l'armée a de nouveau prolongé la détention de Nura Al Hashlamon, cette fois de trois mois. Il est désormais prévu qu'elle soit relâchée le 12 mars 2008. Sami Al Hashlamon ne doit quant à lui pas être libéré avant le 26 avril 2008.

Amnesty International se mobilise contre le recours à la détention administrative en Israël et dans les territoires palestiniens occupés. L'organisation demande la libération immédiate de Sami et Nura Al Hashlamon, et de tous les autres détenus administratifs, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi, déférés à la justice dans les meilleurs délais et jugés dans le cadre d'un procès équitable, conformément aux normes internationales.

Légende photo :

Cinq des six enfants de Sami et Nura Al Hashlamon, qui sont maintenus en détention sans inculpation ni jugement par l'armée israélienne depuis 2005 et 2006 respectivement.

© Amnesty International

Une année sombre pour les journalistes et la liberté d'expression

Selon la Fédération internationale des journalistes, 171 journalistes et professionnels des médias ont été tués en 2007, contre 177 en 2006. Cela ne représente qu'un bien faible progrès. La Somalie et Sri Lanka figuraient l'an dernier parmi les pays les plus dangereux pour les journalistes en activité : ils risquaient quotidiennement d'être victimes d'un homicide, d'actes d'intimidation ou d'autres atteintes aux droits humains.

Sri Lanka

Les tentatives de censure des médias se multiplient depuis que le cessez-le-feu entre le gouvernement sri-lankais et les Tigres libérateurs de l'Eelam tamoul (LTTE) a volé en éclats. La trêve de 2002 a officiellement pris fin le 16 janvier 2008, à la suite d'un vote unanime du conseil des ministres.

Avec la montée des affrontements, on assiste à une multiplication des violations des droits humains commises par toutes les parties au conflit et à un recul de la protection des civils, notamment des professionnels des médias. Des journaux ont été fermés, des employés ont fait l'objet de manœuvres d'intimidation et d'agressions, et un site Internet a été bloqué.

Depuis le début de l'année 2006, au moins 10 professionnels des médias ont été tués illégalement. Un autre a, semble-t-il, « disparu » alors qu'il était détenu par les forces de sécurité. D'autres encore ont été torturés et maintenus en détention arbitraire en vertu de règlements d'exception accordant des pouvoirs très étendus au gouvernement.

Dans certains cas, les attaques ont été menées par des groupes armés tamouls agissant manifestement avec l'accord des forces de sécurité. Amnesty International n'a connaissance d'aucune enquête ayant abouti à l'arrestation et à la poursuite en justice des assassins présumés de journalistes et d'autres professionnels des médias, y compris en ce qui concerne des affaires remontant à 1990.

Le 27 décembre 2007, le ministre du Travail, Mervyn Silva, s'est rendu avec des hommes de main dans les locaux de la chaîne de télévision publique Sri Lanka Rupavahini Corporation, où il aurait agressé le directeur de l'information, T.M.G. Chandrasekara.

Le ministre n'avait pas apprécié la décision prise par la chaîne de ne pas retransmettre le discours qu'il avait prononcé lors d'un meeting à Matara en présence du président Mahinda Rajapaksa. Le discours en question comportait un certain nombre de remarques insultantes. Des employés de la chaîne, déterminés à obtenir des excuses, ont séquestré le ministre pendant près de trois heures après l'agression présumée.

Plusieurs journalistes sri-lankais ont depuis été informés par des sources fiables que des bandes armées avaient reçu l'ordre de les menacer, de les harceler et même de les tuer à cause de leur participation à des mouvements de protestation contre le comportement du ministre du Travail.

Les locaux de Voice of Tigers, la station de radio officielle des LTTE, dans la région septentrionale du Vanni, ont été bombardés le 27 novembre 2007 par l'armée de l'air sri-lankaise. Cette attaque a fait neuf morts et 10 blessés graves. Elle a coïncidé avec la

retransmission de cérémonies organisées pour la journée de commémoration des membres des LTTE morts au combat.

Le 20 novembre 2007, le bureau du groupe de presse Leader Publications a été pris d'assaut par une bande armée. La police a déclaré que des hommes masqués avaient forcé les employés à s'agenouiller pendant qu'ils aspergeaient les presses d'essence et y mettaient le feu.

Le personnel d'*Uthayan*, un journal basé sur la péninsule de Jaffna, a également été la cible d'attaques menées par des groupes militaires et paramilitaires, qui se sont soldées par quatre morts. Vadivel Nirmalarajan, correcteur à *Uthayan*, est porté disparu depuis le 17 novembre ; il semble qu'il ait fait l'objet d'une disparition forcée. De plus, des employés des journaux *Yal Thinakkural* et *Sudar Oli*, entre autres, ont été tués.

La plupart des employés des médias pris pour cible sont issus de la minorité tamoule. Mais les journalistes appartenant à la majorité cingalaise qui critiquent la politique du gouvernement sont également agressés par des représentants de l'État et par des groupes armés tamouls soutenant le gouvernement.

Légende photo :

Des associations de professionnels des médias manifestent à Colombo (Sri Lanka, décembre 2007).

© LankaeNews

Somalie

Huit journalistes ont été tués en Somalie en 2007. La Somalie est après l'Irak le pays le plus dangereux pour les professionnels des médias. La dernière victime en date est Bashir Nur Gedi, directeur par intérim de Shabelle Radio, qui a été assassiné le 19 octobre.

Les journalistes ont par ailleurs signalé une augmentation du nombre d'arrestations effectuées par les forces du gouvernement fédéral de transition et, parfois, par l'armée éthiopienne. Mohammed Shidane Daban, journaliste, aurait été appréhendé par des membres des forces du gouvernement fédéral de transition le 4 janvier 2008, à l'aéroport international Aden Adde de Mogadiscio. Cet homme, qui travaille pour Banadir Radio, s'est vu confisquer tous ses papiers et bagages. On ignore où il est détenu.

On assiste également à une multiplication des menaces de disparition forcée ou d'arrestation proférées par des personnes se présentant comme des agents des services nationaux de sécurité. Deux journalistes ont aussi fait état de menaces directes lancées par des représentants diplomatiques de l'Éthiopie à Mogadiscio.

Les journalistes somaliens sont régulièrement victimes de menaces de mort émanant selon eux des groupes d'opposition armée ; ils sont également la cible de mesures d'intimidation exercées directement par les forces gouvernementales, ou attribuées à ces dernières. Souvent, l'origine des menaces de mort ne peut être déterminée.

Les médias ne sont pas épargnés par les forces du gouvernement de transition, avec des interdictions arbitraires de pratiquer frappant en particulier des stations de radio de Mogadiscio. La durée de ces interdictions croît régulièrement. Shabelle Radio et Simba Radio

ont ainsi dû interrompre leurs activités entre le 12 novembre et le 3 décembre sur ordre de Mohamed Omar Habib, gouverneur de la région de Banadir et maire de Mogadiscio, plus connu sous le nom de Mohamed Dheere.

Des dirigeants du gouvernement fédéral de transition ont, dans des déclarations publiques, lancé des attaques contre la liberté de la presse. Selon certaines sources, le 26 novembre, Mohamed Dheere a ordonné aux médias de ne plus rendre compte des opérations militaires à moins d'avoir obtenu au préalable une autorisation écrite, et il leur a interdit d'interviewer des représentants de l'opposition.

Ces restrictions imposées à la liberté d'expression qui frappent certains médias ainsi que des journalistes à titre individuel ont souvent pour but d'entraver la diffusion d'informations relatives à des violations du droit international relatif aux droits humains et du droit international humanitaire.

Des Somaliens ayant fui Mogadiscio ces derniers mois ont été les témoins directs de graves atteintes aux droits humains commises par les forces du gouvernement fédéral de transition et par l'armée éthiopienne. Ces violations sont de plus en plus fréquentes et sanglantes depuis que les combats ont commencé à s'intensifier, en novembre.

Les journalistes qui rendent compte de ces violations font l'objet d'intimidations d'une telle violence que, selon toute probabilité, les auteurs de ces actes resteront impunis. De la même manière, des organisations indépendantes de défense des droits humains de Mogadiscio ont été réduites au silence à maintes reprises et leurs militants ont été contraints de fuir ou de se cacher à la suite d'attaques et de menaces répétées.

Les organisations humanitaires internationales sont elles aussi en butte à l'hostilité croissante de dirigeants du gouvernement fédéral de transition. En conséquence, de nombreuses organisations humanitaires œuvrant en Somalie s'abstiennent de donner des informations sur les violations des droits humains dont elles sont témoins, afin de pouvoir continuer à travailler sur le terrain.

« Ce sont les journalistes qui informent le monde de ce qui se passe [...] C'est pourquoi, de toutes parts, on essaie de nous réduire au silence. Il m'arrive de penser que j'y laisserai ma peau, mais même lorsque j'ai peur il m'est impossible de me taire, car si je ne fais pas circuler ces informations, personne ne protégera les civils. Nous sommes leurs seuls défenseurs. »

Un journaliste somalien

La « communauté de paix » veut retourner sur ses terres

Quand Luis Eduardo Guerra Guerra, sa compagne, son fils de onze ans et une famille du voisinage ont été tués le 21 février 2005, ce n'était qu'un épisode sanglant de plus dans l'histoire de la « communauté de paix » de San José de Apartadó, en Colombie.

Il s'agissait incontestablement d'un massacre. Parmi les huit personnes tuées figuraient trois enfants : deux avaient eu la gorge tranchée et le troisième avait été décapité. Cependant, pour cette communauté du département d'Antioquia (Comunidad de Paz de San José de Apartadó) considérée comme « subversive » parce qu'elle s'est toujours efforcée de rester à l'écart du

conflit armé, c'était presque un jour comme les autres. Depuis sa création, en mars 1997, elle a connu plus de 160 meurtres et disparitions forcées et a été la cible d'innombrables menaces. La grande majorité de ces actes ont été commis par des membres des forces de sécurité et leurs alliés paramilitaires, ou, plus rarement, par des mouvements de guérilla. Ceux qui s'en prennent à elle bénéficient d'une impunité quasi-totale.

Cette fois-ci cependant, les enquêtes judiciaires ouvertes sur le meurtre d'Eduardo Guerra, un des dirigeants de la communauté, et des sept autres personnes confirment ce qu'Amnesty International et d'autres ONG avancent depuis un certain temps : les auteurs du massacre sont des militaires ayant agi avec l'aide de paramilitaires. Les deux parties en conflit en Colombie s'attaquent aux populations civiles qu'elles accusent de collaborer avec leurs ennemis.

La procédure judiciaire suit son cours mais les homicides et menaces dont sont victimes des membres de la « *communauté de paix* » n'ont pas cessé pour autant.

Enlevée et torturée

Des témoins affirment ainsi que María Margarita Giraldo Usuga a été enlevée le 23 décembre 2007 du côté d'Arenas Altas par des soldats de l'armée colombienne qui l'ont ensuite tuée, puis ont fait passer son corps – portant des traces de torture – pour celui d'une combattante d'un mouvement de guérilla morte lors d'affrontements. Ce même jour, les paramilitaires auraient établi un poste de contrôle près de celui de la police, sur la route entre San Josesito et Apartadó.

Depuis plus de dix ans, la « *communauté de paix* » essaie d'exercer son droit de ne pas être impliquée de force dans le conflit. Cependant, l'insistance avec laquelle elle demande que les forces de sécurité restent à l'écart de San José de Apartadó et des hameaux voisins lui a valu d'être accusée d'entraver l'action des forces de sécurité, d'essayer de créer un État indépendant et même de masquer les agissements de mouvements de guérilla. Ces accusations ont été lancées alors même que les mouvements de guérilla critiquent eux aussi la position adoptée par la communauté.

Aujourd'hui, à l'occasion du troisième anniversaire du massacre de février 2005, des membres de la « *communauté de paix* » qui avaient été contraints de quitter le secteur de Mulatos de San José de Apartadó ont l'intention d'y retourner. Par le passé, des violations graves des droits humains ont été commises aux moments précis où la communauté prévoyait de se réinstaller sur des terres abandonnées.

La communauté a demandé instamment que les atteintes aux droits humains dont ses membres ont été victimes fassent l'objet d'enquêtes exhaustives, et que les auteurs présumés de ces actes soient déférés à la justice dans le cadre de procédures qu'elle a tenté de négocier avec le gouvernement.

La Cour interaméricaine des droits de l'homme de l'Organisation des États américains a demandé à maintes reprises – la dernière fois le 2 février 2006 – aux autorités colombiennes de garantir la sécurité des habitants de la « *communauté de paix* ». Il semble cependant que les autorités colombiennes n'aient jusqu'à présent pas fait grand-chose dans ce sens.

Afin qu'elle puisse retourner sur place et vivre en sécurité, la communauté a besoin que l'opinion internationale la soutienne et fasse pression sur les autorités colombiennes.

Pour de plus amples informations, reportez-vous au document *Colombie. Les communautés déplacées des régions de l'Urabá et du Medio Atrato reprennent espoir* (AMR 23/023/2000) sur www.amnesty.org/fr.

AGISSEZ !

Veillez écrire au gouvernement colombien afin de l'engager à prendre toutes les mesures jugées nécessaires par la « communauté de paix » pour garantir la sécurité de ses membres et des personnes qui ont l'intention de retourner dans la région de Mulatos.

Envoyez vos appels au président de la République :

Presidente Álvaro Uribe Vélez, Presidente de la República, Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-2, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 337 5890 / 342 0592

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Vous pouvez également envoyer des messages de soutien à la « communauté de paix » de San José de Apartadó durant la période précédant le retour dans la région de Mulatos, prévu pour le 21 février 2008 (courriel : cdpsanjose@gmail.com).

Amnesty International entreprendra courant 2008 d'autres actions en faveur de la « communauté de paix », notamment des actions de solidarité, en particulier pour demander la fin de l'impunité. Si vous souhaitez vous mobiliser davantage, contactez le bureau d'Amnesty International dans votre pays.

Légende photo :

Plus de 160 membres de la « communauté de paix » de San José de Apartadó ont « disparu » ou ont été tués depuis 1997.

© Jesús Abad Colorado

Appels mondiaux

Iran

Emprisonné pour avoir défendu la démocratie

EMADEDIN BAGHI, défenseur des droits humains, purge actuellement une peine d'un an de prison.

Le 14 octobre 2007, il a été interrogé par un tribunal au sujet de ses activités en tant que président de l'Association pour la défense des droits des prisonniers, une organisation non gouvernementale. Il a été accusé d'avoir « publié des documents gouvernementaux confidentiels » et sa caution a été fixée à 500 millions de rials (environ 36 600 euros). Sa famille s'appêtait à verser cette somme quand on lui a fait savoir qu'au lieu de bénéficier d'une libération sous caution, Emadeddin Baghi devait purger la peine d'un an de prison à laquelle il avait été condamné avec sursis en 2003. Il avait alors été reconnu coupable d'avoir « imprimé des mensonges » et « mis en danger la sécurité nationale » à la suite de la publication de son livre *La Tragédie de la démocratie en Iran*. Il n'avait pas été autorisé à être défendu par un avocat pendant son procès.

Le 26 décembre 2007, alors qu'il était à l'isolement dans la prison d'Evin, à Téhéran, Emadeddin Baghi a eu une première attaque. Il a été conduit à l'hôpital, où il a eu une seconde attaque, et a été renvoyé en prison le lendemain. Il a alors été autorisé à contacter sa famille.

Le 17 janvier, il a été transféré à l'hôpital et a obtenu une mise en liberté sous caution d'un mois pour pouvoir être soigné. Il retournera en prison à la fin de cette période.

Emadeddin Baghi et l'Association pour la défense des droits des prisonniers font campagne depuis plusieurs années pour les droits des prisonniers et contre la peine de mort, en particulier contre l'application de ce châtimeut aux mineurs. Emadeddin Baghi a déjà été emprisonné pendant trois ans en raison d'articles portant sur des meurtres de dissidents politiques et d'écrivains principalement, commis dans les années 1990 et que le gouvernement a par la suite attribués à des « *éléments dévoyés* » du ministère du Renseignement. Après sa libération, en février 2003, il a été rédacteur en chef d'un journal qui a été fermé par les autorités en 2004.

Il a fait appel de la peine de trois ans de prison à laquelle il a été condamné en juillet 2007 pour « *propagande contre le régime* », entre autres. Cette accusation est liée au fait qu'il a pris la défense d'Arabes d'Iran condamnés à mort à l'issue de procès iniques.

Veillez écrire aux autorités iraniennes pour leur demander de veiller à ce qu'Emadeddin Baghi ne soit pas renvoyé en prison car il deviendrait de ce fait un prisonnier d'opinion.

Envoyez vos appels au responsable du pouvoir judiciaire :

Ayatollah Mahmoud Hashemi Shahroudi, Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, Iran

Courriel : info@dadgostary-tehran.ir (dans le champ réservé à l'objet, veuillez indiquer : FAO Ayatollah Shahroudi)

Formule d'appel : Excellence,

Légende photo :
Emadeddin Baghi
© DR

Gambie

Un journaliste maintenu en détention secrète

CHIEF EBRIMA B. MANNEH, journaliste, a été arrêté dans les locaux du journal *Daily Observer* en juillet 2006. Il aurait été aperçu au poste de police de Fatoto, mais Amnesty International ignore où il est actuellement détenu. L'organisation est préoccupée par sa disparition forcée.

Chief Manneh a été arrêté par des policiers en civil présumés appartenir à l'Agence nationale de renseignements, qui a nié toute implication dans cette arrestation et dans une éventuelle détention.

Son père et plusieurs de ses confrères ont tenté à maintes reprises de savoir ce qu'il était advenu de lui. Par la suite, en février 2007, le gouvernement a publié une déclaration officielle dans laquelle il niait être impliqué dans son arrestation et affirmait ne rien savoir de l'endroit où il se trouvait.

Selon des témoins, Chief Manneh a été hospitalisé au Royal Victoria Teaching Hospital, à Banjul, fin juillet 2007. Il y a été conduit par des agents de l'Unité d'intervention de la police afin d'y être soigné pour son hypertension. Les récits des témoins contredisent les déclarations de la police et du ministère de l'Information, qui affirment ne rien savoir de l'arrestation de Chief Manneh.

Plusieurs hypothèses divergentes sont avancées pour expliquer cette arrestation. Pour certains, Chief Manneh a été appréhendé à la suite d'un désaccord avec Saja Taal, directeur de publication du *Daily Observer* et proche allié du président gambien, Yahya Jammeh.

Pour d'autres, c'est parce qu'il a livré à un journaliste étranger des informations considérées comme nuisibles à l'image de la Gambie. D'autres encore pensent qu'il a été arrêté pour avoir voulu publier dans le *Daily Observer* un article critique à l'égard du gouvernement.

Veillez écrire aux autorités gambiennes pour réclamer la libération immédiate et sans condition de Chief Ebrima B. Manneh, considéré comme un prisonnier d'opinion.

Envoyez vos appels au président de la République :

Dr A.J.J. Yahya Jammeh, President and Minister of Defence, Private Mail Bag, State House, Banjul, Gambie

Fax : +220 422 7034

Courriel : info@statehouse.gm

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Inde

Un médecin défenseur des droits humains maintenu en détention

BINAYAK SEN, médecin et défenseur des droits humains, est incarcéré à Raipur, dans l'État du Chattisgarh, depuis son arrestation, le 14 mai 2007. Amnesty International pense que les poursuites engagées contre lui pourraient être motivées par des considérations politiques et destinées à réduire au silence les défenseurs des droits humains opposés à la *Salwa Judum* (Campagne de purification), un mouvement soi-disant populaire de lutte contre le Parti communiste indien (CPI) (maoïste), parti interdit.

Dans le cadre de son action en faveur des droits humains, Binayak Sen a de nombreuses fois rendu visite à Narayan Sanyal, un dirigeant du CPI (maoïste), à la prison de Raipur. La police affirme que lors de ces entrevues, Narayan Sanyal a passé à Binayak Sen des lettres destinées à Piyush Guha, un membre présumé du CPI (maoïste) qui a par la suite été arrêté.

Amnesty International estime que l'arrestation de Binayak Sen pourrait également être liée à ses investigations portant sur des informations selon lesquelles la police de l'État du Chattisgarh s'est livrée à des exécutions extrajudiciaires dans le contexte de la Campagne de purification.

Celle-ci aurait été lancée par la population du Chattisgarh en 2005 pour lutter contre la violence maoïste dans cet État. Or, des défenseurs des droits humains ont réuni des preuves montrant qu'en réalité ce mouvement est soutenu par les autorités et vise à chasser les maoïstes hors de l'État du Chattisgarh afin de permettre un meilleur accès des entreprises aux abondantes richesses naturelles de cette région.

L'arrestation de Binayak Sen pourrait aussi avoir pour but de montrer que le fait de rencontrer des membres de la gauche maoïste armée ou d'avoir des sympathies idéologiques avec ce mouvement constitue en soi une infraction. Une condamnation pour de tels motifs exposerait à des poursuites des milliers de défenseurs des droits humains à travers toute l'Inde et restreindrait fortement leur liberté d'association.

Binayak Sen a demandé une libération sous caution, qui lui a été refusée par la haute cour du Chattisgarh au motif que la police était en train d'enquêter sur ses liens présumés avec un groupe armé de gauche. Mais les personnes qui le défendent en justice affirment que les preuves à charge sont très minces.

Amnesty International a appris que les avocats de Binayak Sen n'ont pas eu communication d'informations essentielles concernant des preuves qui auraient été découvertes chez lui. Une audience a eu lieu le 28 décembre. Il a récemment été signalé que l'état de santé de Binayak Sen se dégradait.

Veillez écrire aux autorités indiennes pour leur demander de veiller à ce que Binayak Sen soit jugé sans attendre et dans le respect des normes d'équité des procès, à ce qu'il bénéficie de tous les soins médicaux dont il a besoin, et à ce que ses avocats reçoivent toutes les informations nécessaires à la préparation de sa défense.

Envoyez vos appels au ministre de l'Intérieur :

Shivraj Patil, Minister of Home Affairs, Ministry of Home Affairs, North Block, Central Secretariat, New Delhi - 110 001, Inde

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Kosovo

Des manifestants indépendantistes tués

MON BALAJ et **ARBEN XHELADINI** ont été tués le 10 février 2007 par des membres non identifiés d'une unité de police roumaine au cours d'une manifestation indépendantiste menée par des Albanais du Kosovo à Pristina, la capitale du Kosovo. Les policiers appartenaient à la force de police civile internationale mise en place dans le cadre de la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo (MINUK).

La manifestation avait été préparée par l'organisation non gouvernementale kosovare Vetëvendosje (Autodétermination) afin de protester contre la proposition relative au futur statut du Kosovo présentée par l'envoyé spécial des Nations unies Martti Ahtisaari. Lors de ces violences, 87 autres manifestants ont été blessés, dont sept grièvement. Quatre types de balles en caoutchouc et de balles en acier recouvertes de caoutchouc auraient été retrouvés sur les lieux après la manifestation.

La MINUK a conclu dans deux rapports que les deux hommes avaient été tués par des balles en caoutchouc utilisées par une unité de police roumaine déployée lors de la manifestation. Mais les enquêteurs du département de la justice de la MINUK n'ont pas été en mesure d'identifier les policiers responsables de ces homicides.

Qui plus est, en mars 2007, les autorités roumaines ont rappelé les policiers qui auraient pu fournir des informations essentielles sur ces événements. Aucune enquête judiciaire en bonne et due forme n'a été menée ultérieurement sur les deux homicides ni sur les violences subies par les manifestants qui ont été blessés.

Veillez écrire aux autorités des Nations unies au Kosovo pour les exhorter à ouvrir immédiatement une enquête judiciaire exhaustive et impartiale sur les homicides dont ont été victimes Mon Balaj et Arben Xheladini, à lever l'immunité dont pourraient bénéficier les membres de la police de la MINUK soupçonnés d'être impliqués dans la mort de ces deux hommes, et à appeler les autorités roumaines à renvoyer au Kosovo tous les agents de la police roumaine qui étaient présents lors de la manifestation, afin qu'ils puissent être interrogés.

Envoyez vos appels au représentant spécial du secrétaire général des Nations unies :

Joachim Ruecker, Special Representative of the UN Secretary-General, Room 511, UNMIK Headquarters, 38000 Pristina, Kosovo

Fax : +1 212 963 9877

Courriel : ehailu@un.org

Formule d'appel : Monsieur le Représentant spécial,

Légende photos :

Mon Balaj (*à gauche*) et Arben Xheladini (*à droite*)

© DR

Mise à jour

Algérie

LOUISA SAKER a été inculpée de trouble à l'ordre public, d'organisation d'une marche non autorisée, d'atteinte à des fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions avec arme blanche, et de vol. En 2006, le Comité des droits de l'homme des Nations unies a condamné l'Algérie pour la disparition forcée de son mari, Salah Saker, aux mains des forces de sécurité algériennes, en mai 1994. Louisa Saker doit comparaître devant le tribunal de Constantine le 6 février 2008.

Ces chefs d'inculpation sont liés à sa participation en 2004 à une manifestation pacifique organisée par des familles de victimes de disparition forcée. Après la manifestation, Louisa Saker avait été arrêtée et rouée de coups par la police et avait dû signer une déclaration dans laquelle elle s'engageait à ne plus jamais participer à de semblables mouvements de protestation.

Amnesty International craint que les poursuites engagées contre elle ne visent à sanctionner ses démarches inlassables pour découvrir la vérité sur ce qu'il est advenu de son mari. Les autorités n'ont toujours pas mené d'enquête sur la disparition de ce dernier.

Voir *Le Fil d'AI* d'août 2007.

Veillez continuer à écrire aux autorités algériennes pour leur demander, cette fois, d'abandonner toutes les poursuites engagées contre Louisa Saker, et de permettre à tous les proches de personnes ayant disparu en Algérie de rechercher la vérité et la justice librement et sans avoir à craindre des manœuvres de harcèlement. Demandez également qu'une enquête exhaustive, indépendante et impartiale soit menée sur la disparition forcée de Salah Saker, et que les responsables présumés soient déférés à la justice.

Envoyez vos appels au président de la République :

Monsieur Abdelaziz Bouteflika, Président de la République, Présidence de la République,
El Mouradia, Alger, Algérie

Fax : +213 21 609 618 ou +213 21 691 595

Courriel : president@el-mouradia.dz

Formule d'appel : Monsieur le Président de la République,

Légende photo :

Louisa Saker

© DR

Guantánamo : une zone de non-droit depuis six ans

Des milliers de personnes s'unissent pour demander la fin des détentions illégales

Des milliers de sympathisants d'Amnesty International ont participé, le 11 janvier, à la journée d'action mondiale pour la fermeture de Guantánamo et la fin des détentions illégales. Cette date marquait le sixième anniversaire de l'arrivée des premiers détenus sur la base navale américaine de Guantánamo, à Cuba. Les manifestants ont demandé que soit trouvée une solution durable pour les quelque 250 personnes qui y sont toujours incarcérées : les autorités américaines ont en effet autorisé la libération d'un grand nombre de détenus, mais ces derniers ne seront pas en sécurité s'ils retournent dans leur pays.

Amnesty International a présenté au gouvernement américain les noms de plus de 1 200 parlementaires de pays tels que l'Allemagne, Bahreïn, Israël, le Japon ou encore le Royaume-Uni, qui ont signé ses recommandations visant à fermer le centre de détention de Guantánamo mais aussi à mettre fin à toutes les autres détentions illégales. Cette pétition appelle les États-Unis à faire cesser les détentions secrètes, à rétablir l'*habeas corpus* (procédure permettant la comparution immédiate d'un détenu devant une autorité judiciaire afin de contester la légalité de la détention et de permettre ainsi une éventuelle remise en liberté), et à veiller à ce que les détenus soient inculpés d'infractions prévues par la loi et jugés par des tribunaux indépendants et impartiaux ou libérés dans des conditions garantissant qu'ils ne seront pas victimes d'autres violations des droits humains.

Le 12 janvier, le chef d'état-major interarmées américain, l'amiral Michael Mullen, a été le dernier responsable américain en date à déclarer que Guantánamo devait fermer. Il a souligné que ce centre avait fait une mauvaise publicité aux États-Unis et dégradé l'image du pays.

Rendez-vous sur www.tearitdown.org pour signer la pétition demandant la fin des détentions illégales pratiquées par les États-Unis.

Légende photo :

À Asunción, au Paraguay, des sympathisants d'Amnesty International attirent l'attention sur le sort des détenus de Guantánamo.

© Amnesty International

Légende photos :

Dans le sens des aiguilles d'une montre, en partant du haut à gauche :

À Madrid, en Espagne, un ancien détenu de Guantánamo, Ruhai Ahmed, participe à une lecture de poèmes. © Amnesty International

Amnesty International prend part avec d'autres organisations de défense des droits humains à une manifestation organisée devant le bureau de l'ONU à Rabat, au Maroc. © Mustapha Hubais

À Sydney, en Australie, des militants agenouillés devant le consulat des États-Unis en signe de protestation. © Simon Freeman

À Londres, au Royaume-Uni, des membres et sympathisants d'Amnesty International manifestent devant l'ambassade des États-Unis. © Amnesty International

Aurora Parong, directrice d'Amnesty International Philippines, s'adresse à la foule lors d'une manifestation à Manille. © Amnesty International

La poésie pour seul soutien

*Deux années passées dans des prisons lointaines
Deux années sans que le khôl ait touché mes yeux
Deux années que mon cœur envoie des messages
Là où demeure ma famille
Là où surgit de terre la santoline
Pour les troupeaux qui paissent et s'en vont repus.*

*O Flaij, explique aux visiteurs qui passent à la maison
Quelle était ma vie.
Je sais qu'une tornade emporte tes pensées,
Quand tu entends gémir mon âme angoissée.
Adresse mes salutations et vœux de douce paix à Bumair,
Embrasse-le sur le front, car il est mon père.
Le sort nous a séparés comme on arrache un nouveau-né à sa mère.*

Extrait du poème *À mon père* d'Abdulla Thani Faris al Anazi

Abdulla Thani Faris al Anazi, l'auteur de ces vers, a apparemment été enlevé par des chasseurs de primes en Afghanistan alors qu'il était encore alité après l'amputation de sa jambe gauche. Il a ensuite été remis aux forces américaines. Il a été détenu à Guantánamo de 2002 à 2007, sans savoir s'il retrouverait un jour la liberté. Il s'est tourné vers la poésie afin d'exprimer la souffrance qu'il ressentait face à l'injustice de sa situation.

Le livre intitulé *Poems from Guantánamo: the detainees speak*, paru récemment, présente 22 poèmes dont celui d'Abdulla Thani Faris al Anazi. Comme de nombreux détenus n'avaient pas droit à un stylo ni à du papier, les poèmes ont parfois été écrits avec du dentifrice, sur du papier toilette, ou gravés sur des gobelets en polystyrène, qui étaient passés de cellule en cellule.

Ce petit recueil permet de faire entendre la voix de détenus qui se sont réfugiés dans la poésie, et de donner un aperçu de leurs sentiments les plus enfouis. Certains de ces hommes avaient déjà une expérience de l'écrit, d'autres n'avaient encore jamais composé de poèmes.

Les autorités américaines ont autorisé qu'un grand nombre de ces textes, rédigés à l'origine en arabe ou en pachtou, fassent l'objet d'une publication, mais en anglais uniquement. Elles soutiennent que la version originale des poèmes présente un risque en termes de sécurité.

Amnesty International produit actuellement une version arabe de ce recueil, qui sera présentée lors de la Foire du livre du Caire, en février 2008.

Pour en savoir plus sur ce livre et commander un exemplaire, rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/fr/news-and-updates/feature-stories/poems-from-guantanamo-20071212>.

À l'ONU, la majorité des États ont voté pour la fin des exécutions

Le 18 décembre 2007, l'Assemblée générale de l'ONU a voté massivement en faveur d'une résolution appelant à un moratoire sur les exécutions. Au total, 104 pays ont voté pour, 54 contre et 29 se sont abstenus.

Cette résolution a bénéficié d'un fort soutien de la part de toutes les régions du monde, ce qui souligne l'existence d'une nette tendance abolitionniste à l'échelle mondiale. Pour l'heure, 135 pays ont aboli la peine de mort en droit ou en pratique, le dernier en date étant l'Ouzbékistan, qui a renoncé à ce châtiment le 1^{er} janvier 2008. La Corée du Sud n'ayant procédé à aucune exécution depuis dix ans, elle est devenue abolitionniste en pratique le 30 décembre 2007. Le 17 décembre, le New Jersey est quant à lui devenu le premier État américain, depuis 1965, à abolir la peine de mort dans sa législation.

« Le vote d'aujourd'hui constitue un pas courageux de la part de la communauté internationale, a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Je suis particulièrement encouragé par le soutien en provenance de diverses régions du monde qui s'exprime en faveur de cette initiative. » Il a également souligné que la résolution était une manifestation supplémentaire de la tendance favorable à l'abolition de la peine de mort.

Les exécutions se poursuivent

Dans sa résolution, l'Assemblée générale *« se félicite du fait qu'un nombre croissant d'États ont décidé d'appliquer un moratoire sur les exécutions, lequel débouche dans de nombreux cas sur l'abolition de la peine de mort »* mais *« se déclare vivement préoccupée par le fait que la peine de mort continue d'être appliquée »*. Elle demande aux pays de restreindre progressivement le champ d'application de la peine capitale, notamment en réduisant le nombre des infractions qui en sont passibles, et appelle les États qui l'ont abolie simplement en pratique à ne plus jamais y recourir.

Amnesty International exhorte les États qui continuent d'appliquer la peine de mort à mettre en place immédiatement un moratoire sur les exécutions. Un tel moratoire devrait permettre à tous les groupes de la société civile de participer à un débat approfondi sur la question de la peine capitale, et pousser les gouvernements à réviser leur législation dans ce domaine afin de la mettre en conformité avec le contenu de la résolution.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur <http://www.amnesty.org/fr/death-penalty>.